

# REGLEMENT APPEL A PROJET

*Accompagnement de territoires pilotes et innovants pour la mise en œuvre d'installation solaire en toitures par des projets d'autoconsommation collective et citoyenne avec création d'une communauté énergétique locale*

**Du soleil sur les toits  
en Corbières-Fenouillèdes**

## INFORMATIONS

**Parc naturel régional Corbières-Fenouillèdes,  
2 rue de la cave coopérative 11 350 Tuchan**  
Réfèrent : **Juliette THEVENIAUT**, chargée de missions transition énergétique  
[j.theveniaut@corbieres-fenouilledes.fr](mailto:j.theveniaut@corbieres-fenouilledes.fr)  
06 27 15 41 82



Le Parc est financé par :



Avec le soutien sur cette action :

Avec la participation de :



**Ainsi que les communes et intercommunalités de son territoire**

## Table des matières

Contexte.....	3
Objet.....	4
Qui peut candidater .....	4
Critères de sélection des candidatures .....	4
L'accompagnement du parc.....	5
Les grandes étapes .....	6
Modalités de réponse.....	7

## Contexte

Le syndicat mixte du Parc naturel régional Corbières Fenouillèdes avec l'aide de ses partenaires prévoit de **faciliter le développement de boucles locales d'énergies renouvelables sur le territoire du Parc**, notamment via le **dispositif d'autoconsommation collective et de créer des « communautés énergétiques »**<sup>1</sup>. Le PNR propose d'organiser et coordonner un appel à projets pour identifier des sites pilotes. Le Parc cherche à identifier des collectivités intéressées par la mise en place d'un tel dispositif et disposant d'une configuration favorable à la mise en place d'un projet :

- Volonté politique d'expérimenter l'autoconsommation collective
- Intérêt pour impliquer des usagers consommateurs variés (habitants, agriculteur.rice, entreprises...)
- Avoir des bâtiments avec des profils de consommation adaptés
- Avoir accès à des données de consommations énergétiques des bâtiments (compteur intelligent installé et collecte en pas de temps minutes et horaires activée auprès d'ENEDIS...)
- Projet d'installation photovoltaïque envisagé

L'autoconsommation dite « collective », permet à un producteur d'énergie de proposer et répartir tout ou partie de sa production à des consommateurs voisins. En collaboration avec ENEDIS, l'électricité est affectée directement via le réseau électrique public aux compteurs des participants de l'opération (vente directe et traçabilité). C'est un modèle de consommation et de production d'énergie en circuit-court selon une économie de proximité. Cette opération vise à changer les comportements de chacun en matière de développement durable.

Il s'agit avant tout d'élaborer et de rendre visible une nouvelle relation producteur-consommateur. Cela implique un changement durable via un engagement économique de proximité et une relocalisation concrète de la production et de l'achat d'énergie. La production d'énergie renouvelable n'est plus uniquement un acte d'investissement (public ou privé/citoyen) avec un contrat garanti par l'état mais également une activité avec des interactions économiques locales.

Cette opération propose **une électricité à prix maîtrisée** et vise à rémunérer le producteur au « juste prix » afin d'équilibrer la relation entre les producteurs et consommateurs de l'opération. Aussi, cela permet aux consommateurs qui n'ont pas la possibilité de mettre des panneaux photovoltaïques sur leur toit de pouvoir tout de même en bénéficier grâce aux installations de leurs voisins.

Un collectif se constitue progressivement de lui-même via l'organisation de l'autoconsommation collective et oblige ainsi cette relation de proximité entre producteurs et consommateurs. L'ensemble de ces acteurs forment donc **une communauté d'énergie renouvelable** qui, à travers l'achat éco-responsable d'électricité locale, œuvrent pour une ville résiliente.

Aussi, l'action de cet appel à projet vise à établir durablement **une logique de consommation responsable**<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Au sens de l'article L211-3-2 du Code de l'énergie : entité juridique autonome reposant sur une participation ouverte et volontaire de ses membres qui en ont le contrôle. Les membres sont des personnes physiques, des collectivités ou de petites entreprises situées à proximité des sites de production d'énergie renouvelable.

<sup>2</sup> Source : CERDD – [centre de ressource et du développement durable](#)

## Objet

L'objectif technique est d'étudier des configurations :

- **Simple**s : peu d'usagers pour débiter, idéalement entre 5 et 10 bâtiments
- **Stables** : consommations d'électricité principalement journalières et constantes sur l'année
- **Hybrides** : mixité entre des bâtiments et des consommateurs publics et privés

Les objectifs en termes de dynamique locale, il s'agit d'enclencher

- une réflexion individuelle et collective sur les enjeux d'efficacité et sobriété énergétique (achat d'appareils performants et domotique, rénovation du logement, maîtrise des consommations énergétiques,...),
- une adaptation des usages et horaires de consommation (synchronisation avec les ressources renouvelables, leviers individuels de changement : report d'usages...),
- une prise de conscience vis-à-vis de la présence de la ressource naturelle solaire

L'intérêt de cette offre

- Pouvoir proposer une fourniture locale d'électricité renouvelable aux consommateurs d'un territoire, à un prix maîtrisé dans le temps
- Créer une dynamique participative sur la ou les communes candidates
- Dégager des modèles de développement d'autoconsommation collective pour assurer une reproductibilité et/ou des enseignements capitalisables pour d'autres territoires du Parc et d'ailleurs
- Être dans une expérimentation opérationnelle

## Qui peut candidater

**Cet appel à projet est ouvert à toutes les communes et intercommunalités du territoire du Parc.**

Il est possible de candidater à cet appel à projets de plusieurs manières :

- Une commune seule ou un regroupement de commune dans un rayon maximum de 20km<sup>2</sup>
- Une commune ou plusieurs communes associées à une association / coopérative citoyenne de production d'énergies renouvelables.

## Critères de sélection des candidatures

Les critères à prendre en compte :

- Le projet doit être situé sur une commune du territoire classé du Parc
- Le / les candidats s'engagent en candidatant à participer activement à l'étude
- La / les communes s'engagent à associer différents types d'usagers (habitants, agriculteurs, entreprises etc) dans la boucle locale d'énergie
- La / les communes présentent des atouts techniques pour le type d'installation solaire PV en autoconsommation collective :
  - compteur intelligent pour étudier la consommation énergétique des bâtiments ou à minima relevé des factures de consommation
  - surface de toitures intéressante existantes sur le patrimoine bâtis (public / privé) – voir dans le guide formulaire

- projet d'équipement d'installations solaires prévu ou souhaité sur les bâtiments publics
- si plusieurs communes ou un territoire étendu ne pas dépasser 20 Kilomètres de distance entre deux points de livraison pour les sites de consommations

### Deux étapes :

---> PRÉ-SÉLECTION : sélection de 10 communes lors de l'appel à projet et réalisation des études de potentiel d'autoconsommation collective sur ces territoires.

---> SELECTION : sélection de 3 territoires lauréats présentant les meilleures conditions d'opérationnalité technique et en termes de dynamique locale.

## L'accompagnement du Parc et de ses partenaires

**Avant le dépôt de candidature**, le PNR peut organiser une réunion d'information auprès du territoire candidat et des habitants sur demande de la collectivité (demande par mail avant le mois de février).

**Lors de la phase de pré-sélection**, le PNR proposera une animation auprès des 10 communes retenues, avec visite de projet similaire en France et une Form'action sur l'autoconsommation collective avec ECLR Occitanie et l'appui potentiel des Syndicats d'énergies départementaux

**A partir de la sélection des 3 sites pilotes retenus** et des données qui seront mises à disposition lors du dépôt de candidature :

- Le parc arbitrera, si c'est nécessaire, les bâtiments pour lesquels des données précises supplémentaires seraient requises
- Réalisera les études d'opportunités et de faisabilités des opérations d'autoconsommation collective et accompagnera l'animation territoriale auprès de la collectivité (design de service...)
- Si ces études sont concluantes et que la collectivité souhaite mettre en œuvre l'opération, le Parc accompagnera le porteur de projets en phase opérationnelle.

Cet appel à projet ne permet pas de financer un accompagnement complet du projet ni de financer les équipements de production d'énergie qui seraient mis en place.

Pour l'accompagnement global proposé par le Parc, une participation financière de 2500€ sera demandée aux 3 territoires lauréats. Cette participation forfaitaire est sollicitée au titre des études techniques dont les collectivités seront bénéficiaires, le PNR prenant à sa charge l'animation, les frais connexes et l'accompagnement collectif.

## Les grandes étapes

Dates	Étapes	Intervenants
Novembre 2021	Evènements et lancement de l'accompagnement du Parc	PNR + communes + collectivités + partenaires
Janvier 2022	Retour de l'appel à projets des collectivités	PNR + communes + collectivités
Février 2022	Sélection des 10 communes pilotes	PNR
Février 2022	Visite de projet similaire dans le Sud de la France (le Cailar dans l'hérault, Région AURA projet ALPGRIDS...)  Form'action autoconsommation collective avec ECLR Occitanie et l'appui potentiel des Syndicats d'énergies départementaux	PNR + communes + collectivités + ECLR Occitanie + syndicats d'énergies départementaux
Mai 2022	Lancement des études d'opportunités avec un opérateur technique	Opérateur + PNR + communes + collectivités
Septembre 2022	Restitution des études d'opportunités	Opérateur + PNR + communes + collectivités
Hiver 2022	Sélection des 3 territoires pilotes - Lancement des études de faisabilités - Lancement de l'animation design de service	Opérateur étude technique + opérateur design de service + PNR + communes + collectivités + ECLR Occitanie
Printemps -été 2023	Restitution du travail de terrain par site Présentation des modèles des 3 sites pilotes (événement) Modèle économique pour la mise en œuvre des opérations Présentation des prochaines étapes....	PNR + communes + collectivités + Opérateur étude technique + opérateur design de service + ECLR Occitanie + COPIL et partenaires

**IMPORTANT** : pour étudier une opération d'autoconsommation collective il est nécessaire d'avoir accès aux données de consommation énergétique des bâtiments. Pour cela nous vous conseillons d'engager une démarche auprès d'ENEDIS pour avoir accès aux données. Pour cela auprès de votre contact ENEDIS, deux options sont possibles pour collecter les données sur les compteurs intelligents :

- Transmission récurrente de la courbe de charge
- Collecte de la courbe de charge

**C'est la collecte de la courbe de charge qu'il vous faut choisir et activer – c'est une prestation gratuite d'ENEDIS.**

## Modalités de réponse

**Pour les collectivités intéressées, il est demandé de retourner le formulaire joint au présent règlement complété au plus tard le lundi 25 février 2022 à [j.theveniaut@corbieres-fenouilledes.fr](mailto:j.theveniaut@corbieres-fenouilledes.fr) ou par voie postale au siège du Parc : 2 rue de la cave coopérative 11 350 Tuchan.**

Si vous n'avez pas de projet d'installation solaire photovoltaïque en autoconsommation collective et que vous souhaitez uniquement être tenus à jour sur ce sujet, vous pouvez également le signaler par retour de mail, nous pourrons vous tenir informés de l'avancement du projet.

**Un guide pour vous aider à remplir le formulaire est fourni avec le présent règlement.**